



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction départementale de l'Équipement  
du Bas-Rhin

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008

Service des Politiques  
de l'Etat

Unité Sécurité  
Routière

**OBJET : Compte rendu de la Commission Consultative des Usagers pour  
la Signalisation Routière du 17 juillet avril 2008 - 15h**

Liste des participants :

M. C. MARX, Sous-Préfet, Chef de Projet de Sécurité Routière  
M. B. SOLDANO, Chef de l'Unité Sécurité Routière à la DDE67  
M. S. KARNATH, Chef de District des Vosges du Nord – SANEF  
M. G. HUGUET, Ligue contre la violence routière et Piétons 67  
M. Ch. HINSINGER, Prévention Routière, Directeur Départemental  
M. A. JOUAVILLE, Fédération Française des Motards en Colère 67, vice-Président  
Mme C. KASTNER, Automobile Club Action +, Superviseur juridique  
Cnd A. MEUNIER, CRS Autoroutier de Strasbourg  
Mme C. ROSE, Section Prévention Sécurité, Cabinet du Préfet  
M. O. ARNAC, Journaliste l'Alsace  
Mme C. FABRE, Journaliste DNA  
M. M. EWALD, Service Entretien des Routes - CG67  
M. J-J TISSIER, Gendarmerie du Bas-Rhin  
Mme F. WIEL, Chef de Service – DDE67  
M. F. DAVID, Direction Interdépartementale des Routes de l'Est  
M. G. SCHWOOB, Chef du Bureau Expertise et Contrôle à l'USR – DDE67  
M. L. HABERKORN, Stagiaire à l'Unité Sécurité Routière - DDE67

Excusés :

M. J. CHAUMIEN, président du CADR67  
Mme M. FRITZ, Présidente de AIVAR  
M. M. MERCHE, président piétons 67

Monsieur le Sous-Préfet, C. MARX introduit la réunion en accueillant les participants et profite de l'occasion pour présenter M. SOLDANO, Chef de l'Unité Sécurité Routière, successeur de M. VOULAND en tant que coordinateur de Sécurité Routière.

M. SOLDANO rappelle rapidement la décision du Comité Interministériel de la sécurité routière de mettre en place une commission consultative d'usagers pour la signalisation routière et notamment le rôle consultatif qui lui est confié.

Vu le nombre important de courriers (91) transmis par les usagers, la commission a décidé de scinder les remarques en deux groupes distincts, traités lors de deux séances séparées :  
Le premier groupe concernant la gestion du réseau routier de la DIR-Est (Autoroutes non concédées) et du Conseil Général du Bas-Rhin (Routes Départementales) traité ce jour.  
Le deuxième groupe comportant la gestion des Communes et Communautés de Communes (Voirie communale et intercommunale) traité lors de la prochaine réunion de la Commission.

Pour chacun des deux gestionnaires, DIR-Est et Conseil Général, environ une douzaine de sujets ont été proposés à la Commission. Le détail des questions et des réponses proposé par la commission est annexé au présent rapport ainsi qu'une synthèse des principales réponses.

Pour cette première réunion, Monsieur le Sous-Préfet remercie les membres présents de la commission pour leur sérieux et leur engagement respectif et clôt les débats vers 17H30. Afin de pouvoir mieux localiser et aborder les défauts de signalisation exposés, les membres de la commission souhaitent que des diapos ou photos numériques puissent être projetés lors des prochaines réunions.

Le Chef de l'Unité Sécurité Routière

Bertrand SOLDANO



## ANNEXE

### **Commission des Usagers pour la Signalisation Routière du 17 juillet 2008.**

En résumé, les remarques traitées portaient principalement sur l'état, la visibilité et la lisibilité de la signalisation verticale et horizontale. Quelques-unes soulignaient des limitations de vitesse pouvant paraître parfois inadaptées ou mal signalées. Le rappel des règles du code de la route a permis de clarifier les implantations de signalisation mal interprétées.

Les requêtes indiquant des panneaux de signalisation masqués par des feuillages ou des marquages au sol effacés ont été prises en compte par les gestionnaires et ont été traitées.

Certaines infrastructures comme les « ralentisseurs de type dos d'âne » ou des équipements de signalisation de carrefours peuvent paraître incohérents ou incompréhensibles pour l'utilisateur. Cependant les résultats de l'accidentologie constatés après leur implantation font très souvent preuve de leur réussite. La notion de sécurité l'a emporté sur la notion de conformité.

Le code de la route rappelle **qu'il faut adapter la vitesse par rapport à la route** et que les limitations de vitesse se terminent par un panneau de fin de limitation de vitesse, par une limitation différente ou à la **prochaine intersection rencontrée**.

La Commission n'approuve pas la mise en œuvre d'une signalisation bilingue pour la signalisation de Police ou Directionnelle Départementale (Problème de nombre de mentions et de légalité...). Cependant elle n'a pas d'avis concernant la signalétique touristique et locale.

*Les distances et normes d'implantation des panneaux de signalisation, présignalisation et position sont définies par la circulaire du 22 mars 1982.*

# COMPTE-RENDU

## requêtes hors CCUSR

Commune :

Autres renseignements de localisation : Intersection D919 / route de Neubourg

**Intersection D 919 – La route de Neubourg est très dangereuse ; un rond-point serait le bienvenu.**

Réponse :

*Ce sujet est hors CCUSR, il ne fera donc l'objet d'aucun avis de la commission. Cependant, nous avons transmis cette remarque à la commune.*

Commune : CROETTWILLER

Autres renseignements de localisation : Néant

**La traversée du village qui relie les Frontières de Beinheim-Roppenheim aux Frontières de Wissembourg, vu l'augmentation de la circulation, commence à poser problème. J'appréhende un danger vis-à-vis de la sécurité des piétons et surtout pour celle des enfants qui s'y rendent.**

Réponse :

*Ce sujet est hors CCUSR, il ne fera donc l'objet d'aucun avis de la commission. Cependant, nous avons transmis cette remarque à la commune.*

Commune : Illkirch

Autres renseignements de localisation : A35

**La sortie n°5 Baggersee sur la rocade de Strasbourg (sens Strasbourg-Colmar) est souvent bouchée le matin vers 8h avec un débordement parfois loin en amont sur la bande d'arrêt d'urgence ; ceci est notamment lié au fait que le feu en aval (Auchan) est parfois très court et non prioritaire par rapport au TRAM. Cette situation me semble dangereuse, dans une portion de la rocade où les véhicules et les camions roulent vite (110 km/h) avec un risque d'avoir un accident majeur le matin ; la solution serait de revoir l'organisation du dispositif en aval (cf feu,...) pour davantage fluidifier la circulation.**

Réponse :

*C'est un problème qui ne relève pas des compétences de la commission. La CUS et la DIR en ont été informées.*

## Requêtes générales

Commune : Toutes

Autres renseignements de localisation : Néant

**Bravo pour cette excellente initiative. Ma remarque est très générale : considérer le marquage horizontal avec le même soin que la signalisation verticale. C'est aussi un élément de sécurité important, et pas le plus onéreux (elle permet de mieux anticiper la conduite). Trop souvent elle est effacée ou usée par le passage des voitures. Lors des réfections de chaussées, il arrive même qu'elle soit effacée à peine posée, par les traces de macadam frais collées aux pneus. Bien cordialement.**

Réponse :

*Chaque année, les gestionnaires mettent en œuvre un programme d'entretien général de la signalisation horizontale. Pour que la demande soit traitée, l'indication d'un lieu géographique précis est nécessaire.*

Commune :

Autres renseignements de localisation : Néant

**Obliger le marquage de ligne blanche continue sur les routes de montagne.**

Réponse :

*Les lignes blanches sont à utiliser quand il y a un réel besoin. Pour que la demande soit traitée, l'indication d'un lieu géographique précis est nécessaire.*

Commune : Tout le Bas-Rhin

Autres renseignements de localisation : Toutes les voies

**Je souhaiterais disposer d'une signalétique bilingue alsacienne sur l'ensemble du territoire alsacien. En effet, les Corses et les Bretons sont déjà largement dotés. De nombreux villages alsaciens et Strasbourg ont déjà adopté cette signalétique bilingue pour les plaques de rue, pourquoi pas le département ?**

Réponse :

*Le nombre total des mentions signalées simultanément pour une même direction ne doit jamais dépasser six. Une signalisation directionnelle bilingue diviserait ce nombre par deux et rallongerait de ce fait le temps de traitement de l'information par l'utilisateur, ce qui est dangereux.*

*La commission désapprouve une signalisation de police ou directionnelle bilingue, cependant elle n'émet pas d'avis sur la signalisation touristique.*

Commune : Toutes

Autres renseignements de localisation : Toutes localisations en France

**Proposition de maintenir les petits catadioptres oranges placés dans la partie creuse des glissières, mais de les remplacer (progressivement) par des verts pour les tronçons à 130 km/h et par des rouges pour les tronçons de 90 km/h. Ainsi, l'automobiliste serait parfaitement (et constamment !) informé, ce qui fluidifie le trafic (car on ne voit pas toujours le panneau 130 km/h si on dépasse un camion... et inversement). La solution est très peu chère, sûre et en plus elle économise des panneaux ! Et au moins lorsque l'on arrive d'une bretelle sur l'autoroute, on sait immédiatement quelle vitesse rouler... A vous lire pour la suite réservée à cette proposition !**

Réponse :

*Les catadioptres vont surtout inciter les usagers à accélérer. La commission n'a pas approuvé cette proposition pour les raisons de sécurité.*

## requête

Commune : TOUTES

Autres renseignements de localisation :

**Concerne la signalisation bilingue**

Réponse :

*La Commission n'approuve pas la mise en œuvre d'une signalisation bilingue pour la signalisation de Police ou Directionnelle Départementale (Problème de nombre de mentions et de légalité....) Cependant elle n'a pas d'avis concernant la signalétique touristique et locale en agglomération.*

## requête

Commune : Saverne/Monswiller

Autres renseignements de localisation :

**Empruntant souvent cette route en venant de Dettwiller je constate qu'arrivant au giratoire situé après le restaurant "Käsbur", il n'y a aucun panneau signalant les différentes sorties qui sont possibles dans ce sens giratoire.**

**Le centre ville de Saverne est déjà assez engorgé actuellement.**

Réponse :

*En agglomération ou en zone urbaine, le Conseil Général a décidé de ne pas implanter de panneau de type D42 (Giratoire) sauf exception.*

## requête

Commune :

Autres renseignements de localisation : RD1062

**Il me semble que le panneau annonçant le radar est placé dans le mauvais sens, à moins que le radar ne relève le numéro d'immatriculation par l'arrière.**

Réponse :

*Les radars flashent soit l'avant, soit l'arrière du véhicule, comme c'est le cas pour le radar dont vous parlez.*

## requête

Commune : Brumath / Strasbourg

Autres renseignements de localisation : A4 – Accès de la bretelle venant de Haguenau-Brumath vers Strasbourg

**Aucun panneau de limitation après le panneau 50 km/h. Insertion sur l'autoroute, aucun panneau signal 130 km/h.**

Réponse :

*A l'insertion sur une route ou autoroute, si aucune limitation de vitesse n'est implantée, c'est le type de la voie qui définit la vitesse maximum à respecter.*

## requête

Commune : Près de Brumath

Autres renseignements de localisation : A4 et bretelles

**Sur la 4 voies, la limitation de vitesse est à 110 km/h. A l'approche de l'autoroute elle passe à 90 km/h, puis à 70 km/h, puis à 50 km/h. Ensuite, à l'endroit où l'on s'engage sur la bretelle en S pour accéder à l'autoroute, se trouve le panneau autoroute (qui signifie qu'on peut rouler à 130 km/h ! Diantre !). Quelques mètres plus loin sur la bretelle la limitation repasse à 50 km/h (pas rappel puisque c'était 130 km/h), puis avant la bande d'accélération se trouve un nouveau panneau de limitation à 50 km/h rappel. Ensuite plus aucun panneau ce qui signifie que la limitation à 50 km/h perdure sur l'autoroute bien que la vitesse minimale soit de 60 km/h. Tout cela est incohérent et mérite examen avec au minimum un panneau de fin de limitation à l'engagement sur la voie d'accélération et le positionnement groupé du panneau autoroute et limitation à 50 km/h pour éviter d'accélérer inutilement...**

Réponse :

*La limitation est conforme à la réglementation. Elle diminue par pallier selon la norme. A l'insertion sur une voie, si aucune limitation de vitesse n'est implantée, c'est la classe de la voie qui définit la vitesse maximum à respecter.*

## requête

Commune : Harthouse

Autres renseignements de localisation : 800 m. avant le contournement de Haguenau, en direction de Haguenau

**Le panneau indiquant le contournement de Haguenau sur la D 1340 mentionne KARLSRUHE et LANDAU, deux villes situées en Allemagne, alors que la direction de Wissembourg n'est même pas mentionnée. Cette défaillance entraîne la quasi totalité des touristes à travers Haguenau, pour rejoindre la direction de Wissembourg. Ils m'en font systématiquement la remarque lorsqu'ils viennent en location dans mon gîte situé au nord d'Haguenau. S'il était possible de remédier à ce dysfonctionnement, je pense que les nombreux visiteurs d'autre régions de France en seraient reconnaissants, au même titre que les ressortissants Allemands auxquels nous avons suggéré, à l'époque, une mise en place de cette signalisation.**

Réponse :

*Il existe sur l'autoroute A340 au PR 5+200, un panneau complémentaire indiquant :*

*Prochaine sortie : « Logo Autoroute » KARLSRUHE*

*SOUFFLENHEIM*

*WISSEMBOURG*

*WOERTH*

*Au niveau de l'échangeur RD1340 / RD1063, la signalisation directionnelle est conforme au Schéma Directeur Départemental.*

## requête

Commune : CAMP D'OBERHOFFEN

Autres renseignements de localisation : Néant

**Panneau de limitation à 50 km/h, 70 m. plus loin : Panneau de fin d'agglomération. Un radar est placé régulièrement 300 m. plus loin par rapport à la fin d'agglomération et sanctionne ainsi les automobilistes dépassant les 50 km/h alors que le panneau fin d'agglomération a annulé la limitation à 50.**

Réponse :

*Le panneau de limitation de vitesse sera déplacé légèrement au-delà du panneau de fin d'agglomération.*

## requête

Commune : FEGERSHEIM

Autres renseignements de localisation : RD 1083

Panneau de signalisation (jaune) en place sur la droite de la route à la sortie de Fegersheim concernant l'interdiction du transit des poids lourd entre 22h et 6h du matin sur la D 1083. Cette interdiction est uniquement mentionnée en Français. L'interdiction de circuler la nuit aux horaires indiqués n'est pas respectée et notamment par les routiers étrangers. Il faut indiquer l'interdiction de circuler sur cet axe en plusieurs langues. Prévenir les routiers plus en amont voir à la sortie de la VIGIE pour l'axe Nord-Sud. Le même problème subsiste pour l'axe Sud-Nord à la bretelle de sortie de la VRPV en direction de Kogenheim sur la D 1083. A quand le respect des réglementations en vigueur !!

Réponse :

Une présignalisation sera mise en place en amont de la signalisation existante. Les panneaux de signalisation de police ou directionnelle sont aux normes internationales.

## requête

Commune : REITWILLER

Autres renseignements de localisation : Néant

**Il y a un problème de visibilité de priorité (Intersection avec 4 « cédez le passage » et de non respect de priorité.**

Réponse :

Bien que original, ce procédé a prouvé son utilité par la baisse de l'accidentologie. Dans le cas présent, la notion de sécurité l'a emporté sur celle de la conformité.

## requête

Commune :

Autres renseignements de localisation : Entre Wimmenau et Ingwiller

**Les dépassements sur cette portion, du début de la forêt après Wimmenau jusqu'aux quatre vents, sont quasi suicidaires. Pourquoi ne pas mettre une ligne blanche continue comme sur la N 62 entre Mertzwiller et Schweighouse-sur-Moder ?**

Réponse :

Un radar est installé afin de réduire ces vitesses excessives. Le CG a prévu un projet d'implantation de giratoire sur l'itinéraire.

## requête

Commune : MOLSHEIM

Autres renseignements de localisation : Autoroute Strasbourg - Schirmeck

**Un panneau (immense) indique la fermeture du Tunnel de Ste Marie Aux Mines depuis 2004, je crois... mais jusqu'au 31 décembre ... 2007 ! Il est peut-être utile d'apporter la modification dans la mesure où l'indication est erronée depuis 6 mois?**

Réponse :

Il a été proposé de supprimer la date.

## requête

Commune : BRUMATH

Autres renseignements de localisation : A4 - A340

**Les bandes sonores installées dans la bretelle de sortie sont désastreuses autant pour les amortisseurs et les parallélismes que pour les pneumatiques. Je fais en sorte de rester très en-dessous de la vitesse limite prescrite à cet endroit mais les chocs n'en restent pas moins trop forts. D'ailleurs, ma vitesse est alors si basse que je constitue un danger pour les voitures suivantes. Il existe des endroits où les bandes sonores sont conçues de telle manière à être moins agressives tout en jouant leur rôle d'avertisseurs mécaniques et sonores. Ne serait-il pas possible d'en modifier la structure ? Cela éviterait sans doute à quelques milliers de migrants journaliers de devoir remplacer prématurément amortisseurs et pneus.**

Réponse :

C'était un site très accidentogène surtout lors de conditions météo dégradées. Ces ralentisseurs sont aux normes et leurs réalisations ont permis de diminuer de manière conséquente, le nombre d'accidents.

## requête

Commune : BISCHHEIM - SCHILTIGHEIM

Autres renseignements de localisation : Bretelle d'accès A4

**En venant de l'espace européen de l'entreprise via la rond point de la Chambre des Métiers, ensuite il y a la traversée du pont qui enjambe l'autoroute puis la bretelle d'accès où il y a le panneau C207 « Début d'une section d'autoroute ». Quelle est la vitesse à partir de ce point ?**

Réponse :

Le panneau C207 signale le début d'une section autoroutière qui intègre les échangeurs, bretelles, voies d'insertion, etc... L'usager doit adapter la vitesse par rapport à la section sur laquelle il circule.

## requête

Commune : STRASBOURG

Autres renseignements de localisation : A 35

Lorsque vous circulez dans le sens Paris – Colmar, vous arrivez à la hauteur de la sortie HAUTEPIERRE, le panneau de signalisation est complètement caché par le feuillage d'arbre.

Réponse :

L'élagage a été réalisé.

## requête

Commune : STRASBOURG

Autres renseignements de localisation : A 35

Il y a un problème de visibilité sur la bretelle A35/D400 Aéroport.

Réponse :

L'élagage des arbres a été effectué.

## requête

Commune : REICHSTETT

Autres renseignements de localisation : Bretelle autoroute Reichstett - Mundolsheim

Cette bretelle est dans une obscurité totale, la nuit on ne sait plus si on est sur la bonne voie, de plus le marquage au sol est faible, les nids de poule sur nos routes sont de plus en plus nombreux dans la région.

Réponse :

Le marquage a été renouvelé sur les sections en ligne droite.

## requête

Commune : MUNDOLSHEIM

Autres renseignements de localisation : A4

La présignalisation pour continuer sur l'A4 direction Haguenau-Metz, Paris ou Lauterbourg et l'Allemagne est placée à la hauteur de la sortie 49. Rien ne laisse penser aux touristes de passage ou aux camions (étrangers et autres, nombreux sur ce tronçon) que la voie de droite se sépare définitivement du trafic A4. Un marquage au sol (flèche blanche signalant une sortie à droite) devrait alerter les conducteurs. Elle commence environ 500 m. avant cette sortie 49 mais quand le trafic est dense le marquage au sol et caduc vu que les distances entre les véhicules sont peu respectées pire lorsqu'il y a les bouchons (tous les soirs dès 16h30-17h00). Le panneau de présignalisation devrait être situé à la même hauteur que le marquage au sol soit au niveau du pont enjambant l'autoroute à Soufflelweyersheim.

Réponse :

L'implantation des panneaux de présignalisation et de position est définie par la circulaire du 22 mars 1982. Les distances d'implantation par rapport à la sortie et l'accès d'un échangeur sont réglementées. Dans ce cas précis, elles sont aux normes.

## requête

Commune : KRAFT

Autres renseignements de localisation : Section entre Krafft et le nouveau rond point de la gravière

Beaucoup d'aménagements ont été effectués pour renforcer, avec raison, la sécurité de la très fréquentée D468 sur le tronçon Krafft – Plobsheim. Toutefois, suite à la réfection de la chaussée sur le tronçon Krafft – rond point (gravière), j'ai été désagréablement surpris par la mise en place d'une ligne continue sur cette portion. Cette ligne continue rend impossible tout dépassement alors que la visibilité et la tracée de la route le permettent. Je conçois que par mesure de sécurité vous avez voulu interdire les dépassements des véhicules rapides mais en ayant opté pour la ligne continue vous interdisez également le dépassement des usagers lents, comme les vélos, les tracteurs et les engins de chantier, ce qui est anormal, et vous contraignez les automobilistes les plus sensés à commettre une infraction en dépassement tout de même. Alors pourquoi n'avez-vous pas opté pour la pose d'une ligne de dissuasion totalement adaptée à ce tronçon ?

Enfin, quid de panneaux limitant la vitesse à 70 km/h sur ce tronçon ? Sont-ils temporaires ou définitifs ?

Réponse :

La ligne discontinue appelée « ligne de dissuasion » autorise le dépassement des véhicules lents uniquement, cependant elle est peu respectée. C'est un problème de formation et d'information. Le Conseil Général n'a plus relevé d'accidents depuis la mise en service. La commission n'a pas approuvé cette proposition pour des raisons de sécurité.

## requête

Commune : OBERMODERN

Autres renseignements de localisation : Vers Busswiller

Suite à une récente implantation d'un giratoire, le panneau indiquant l'agglomération Busswiller a disparu. C'est bien d'indiquer Kirrwiller pour célèbre moulin rouge alsacien mais il ne faudrait pas pour autant négliger d'autres villages. Car de Busswiller on rejoint Ettendorf puis Altekendorf pour aboutir sur l'autoroute A4. Merci d'y remédier. Très cordialement.

Réponse :

Pendant les travaux de création de giratoire, les anciens panneaux de signalisation directionnelle ont été utilisés pour la signalisation temporaire du chantier. La signalisation définitive sera conforme au Schéma Directeur Départemental.

## requête

Commune : LALAYE

Autres renseignements de localisation : Néant

**Le panneau situé sur la D39 (en direction d'Urbeis) qui doit indiquer qu'il faut tourner à droite vers la D97 pour arriver à Lalaye est très mal placé (trop en hauteur et dans la végétation). Nous sommes nombreux à continuer vers le fond de la vallée...**

Réponse :

*Les travaux d'élagage ont été réalisés.*

## requête

Commune : BUST - ESCHBOURG  
et SCHOENBOURG

Autres renseignements de localisation : CD 122 route de la vallée de la Zinsel du sud

**Incompréhension au niveau de 3 signalisations d'accès différents. De bust à la CD 122 : priorité à droite – De Eschbourg à la CDD 122 : céder le passage – De Schoenbourg à la CD 122 : stop.**

Réponse :

*Hors agglomération, les critères qui définissent les règles de priorité de différents carrefours ne sont pas liés à l'itinéraire. Le choix d'implantation d'un stop, d'un céder le passage ou d'une priorité à droite est défini par la densité de la circulation, la géométrie du carrefour, l'accidentologie, la visibilité,...*

## requête

Commune : EBERMUNSTER

Autres renseignements de localisation : Sortie d'Ebermunster, direction Hilsenheim.  
Franchissement du pont après la dernière maison

**Pont relativement étroit, où tout le monde s'engage n'importe comment, y compris les camions, alors que deux voitures ont du mal à s'y croiser. Rappeler par un panneau, que la priorité revient aux véhicules qui sortent du village, et non pas ceux qui y entrent, en même temps cela oblige à ralentir à l'entrée de l'agglomération. Ce genre de panneau se trouve à Ebersheim, sur une route où la circulation est bien moindre. Alors pourquoi pas la D210 ?**

Réponse :

*En terme de Sécurité Routière, la commission n'émet pas d'avis. A vitesse adaptée, le croisement de deux véhicules ne posent aucun problème.*

## requête

Commune :

Autres renseignements de localisation : Giratoire à la sortie d'Otterswiller, vers Marmoutier

**La Direction pour Strasbourg par la RN4 est mal signalée. Il y a une confusion avec la direction de l'autoroute et CD vers Reinhardsmunster.**

Réponse :

*L'indication de la direction « Strasbourg » sur un panneau à fond vert (liaison verte) signale la route la plus courte par RD ou RN. Le panneau bleu autoroute n'indique que l'itinéraire pour aller vers l'autoroute. On appelle liaisons vertes, les routes qui relient deux pôles verts entre eux. Les pôles verts sont des villes de plus de 21 000 habitants.*

## requête

Commune : GOERSDORF

Autres renseignements de localisation : Néant

**Une fin de limitation de vitesse de 70 km/h, après le Didiland, se trouve à moins de 10 m. du panneau de Gunstett où la limitation de vitesse est de 50 km/h, comme dans toute agglomération. Autrement dit, entre le panneau de fin de limitation de 70 km/h et le panneau de Gunstett, j'ai le droit de faire du 90 km/h ? C'est sans doute réglementaire mais est-ce rationnel ?**

Réponse :

*La commission et les services du CG proposent la suppression du fin 70 km/h.*

## requête

Commune :

Autres renseignements de localisation : A35

**Sur la portion de l'autoroute A35, entre l'échangeur de Vendenheim et celui de Lauterbourg, il y a n'y a pas suffisamment de panneaux d'interdiction de dépasser pour les camions de + de 3,5 T. L'absence de cette interdiction sur les 4 voies provoque des bouchons sur longue distance, si un camion veut en dépasser un autre. Depuis les péages allemands, le trafic de camions sur cette portion de l'A35 a tellement augmenté que suite à leurs dépassement sur plusieurs kilomètres, cela provoque des dangers, et il y avait des accidents mortels (aire de Pferffermatt). Merci de prendre ma remarque en compte.**

Réponse :

*C'est une zone d'échange avec un fort taux de circulation. Des réflexions sont en cours. Il est proposé de généraliser l'interdiction de dépasser pour les PL.*

## requête

Commune : STRASBOURG

Autres renseignements de localisation : Périphérique de Strasbourg

**Pour tous les camions qui viennent du Sud pour aller au Nord de Strasbourg, lors du contournement, ils sont amenés à changer plusieurs fois de voies. En effet, de 3 voies, on tombe à 2, ensuite il est indiqué 3 voies pour Paris, puis très vite à nouveau 2 voies sur la droite. Il y a trop peu de distance pour ces manœuvres et souvent les voitures sont coincées par les camions qui changent de file de peur de se retrouver dans une voie de sortie. Je pense qu'il faudrait indiquer : « Pour les camions en direction de Paris et Nord de Strasbourg, rester sur la 2ème voie en partant de la gauche ». C'est le même problème dans l'autre sens, je vous invite à utiliser ces voies le matin et le soir, c'est flagrant !**

### Réponse :

*La solution d'affiler la deuxième voie , en partant de la gauche, aux PL en direction de METZ-NANCY, n'est pas parfaite. Il va de soi qu'elle créerait une file interminable de PL, et rendant ainsi les sorties pratiquement inaccessibles et surtout cela occasionnerait des dépassements interdits à droite par les VL.*

## requête

Commune : GEISPOLSCHEIM

Autres renseignements de localisation : A35

**De nombreuses demandes nous ont été adressées concernant la limitation de vitesse pour la bretelle de sortie de la Vigie.**

### Réponse :

*Depuis le 1er août, une limitation de vitesse à 70 km/h a été mise en place juste après la sortie du virage.*

## requête

Commune : ENTZHEIM

Autres renseignements de localisation : A352-RD400

**Dans la bretelle de sortie vers l'aéroport, la vitesse est limitée à 70 km/h. Ceci étant une voie de décélération, je ne comprend pas qu'on puisse mettre un radar mobile en place. Pour rouler à 70 km/h à l'entrée de la bretelle et étant donné que la bretelle est assez courte, il faut déjà freiner sur l'autoroute (qu'une question d'argent, mais pas de sécurité).**

### Réponse :

*Le panneau a été reculé pour permettre de ralentir.*

*C'est un problème récurrent du code de la route, qui nous est apparu, nous le ferons remonter à la DSCR.*

## requête

Commune : NIEDERLAUTERBACH

Autres renseignements de localisation : Néant

**Il existe un problème lié à l'installation de feux ralentisseurs sur cette commune.**

### Réponse :

*L'installation de feux tricolore pour faire ralentir les usagers n'est pas conseillé par le CERTU. La commission pense qu'il est préférable d'utiliser un autre moyen de diminution de vitesse (ilot, PMV indiquant la vitesse...) qui oblige à ralentir.*

## requête

Commune :

Autres renseignements de localisation : Entre Wimmenau et Ingwiller

**De nombreuses demandes nous ont été adressées concernant la limitation de vitesse pour la bretelle de sortie de la Vigie.**

### Réponse :

*Depuis le 1er août, une limitation de vitesse à 70 km/h a été mise en place juste après la sortie du virage.*